

COMMUNE DE VILLERS SUR PORT

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation, le 6 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LAURENT Maire.

Présents : DURGET Gérard, ARMAND Arnaud, BIGEY Johan, DEXET Philippe, RAMOS PINTO Sylvie, LAURENT Thierry, GANZ Jean-Philippe, ROLLER Monika, ROUSSEL Pierre, SERRALHEIRO Aude

Absents excusés : MARGUIER Pauline avec procuration à ROUSSEL Pierre.

RAMOS PINTO Sylvie a été choisie pour secrétaire.

Décision Modificative n°8

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte d'ouvrir les crédits budgétaires ci-après (relative à l'équilibre des opérations d'ordre)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		9 602.10 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		9 602.10 €

Pour : 11

Contre

Abstention

DCM 25 2021 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE TERRES DE SAONE

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1609 noniè C du Code général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation validé le 12/07/2021,

Le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes Terres de Saône a les compétences voirie d'intérêt communautaire, périscolaire et scolaire.

Suite au nouveau transfert de voiries de certaines communes à la Communauté de Communes Terres de Saône, à la fermeture des écoles de Menoux, Breurey les Favorney, Conflandey et Mersuay et à la fermeture du centre périscolaire de Conflandey, la volonté de certaines communes d'ajouter une somme supplémentaire, le montant de l'attribution de compensation doit être de nouveau établi.

La commission locale d'évaluation des charges transférées de Terres de Saône s'est réunie le 12/07/2021 pour définir le montant définitif de l'allocation compensatrice de toutes les communes adhérentes.

Ainsi, un rapport a été établi par la commission.

Celui-ci sera soumis au vote du conseil communautaire en septembre 2021.

Désormais, il convient d'approuver ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées daté du 12/07/2021.

La somme correspondante sera versée par Terres de Saône à la commune ou sera reversée par la commune à Terres de Saône par douzième dès 2021.

Pour : 11

Contre

Abstention

DCM 26 2021 – SENS DE CIRCULATION ZONE ARTISANALE "CHAMPS CHARDOT"

Dans le cadre du projet de construction de l'entreprise RFPM, le sens de circulation de la Zone Artisanale va être modifié comme suit : (cf plan annexé à la présente)

- Le double-sens de circulation sera rétabli
- Le sens interdit sera conservé

Cette modification et la signalisation appropriée seront mises en place à compter du 1^{er} janvier 2022.
Ce nouveau plan de circulation devra permettre d'orienter et de faciliter la circulation des véhicules sortant du nouveau bâtiment de l'entreprise RFPM.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu les arguments avancés par Monsieur le maire,
- Après en avoir délibéré,
- Approuve la modification du sens de circulation sur la zone "Champs Chardot"
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de voirie correspondant

Pour : 11

Contre

Abstention

